



ÉDITO

Une place s'étant libérée au comité de rédaction du *Bosson'Info*, j'ai ainsi eu la chance d'intégrer le groupe d'auteurs de ce journal de village. Comme moi, vous avez pu découvrir dans l'édition passée comment ce fascicule naît périodiquement. Qui dit nouvellement arrivée dit également exercice de style ; rédiger l'édito du *Bosson'Info*... rien que ça !

Pour ma part, j'ai toujours vécu à Bossonnens. Le village, au fil des ans, a mué. L'agrandissement de l'école, les (nombreux) nouveaux quartiers, la (nouvelle) déchèterie, la suppression de la halte de Granges. Cette dernière ne vous paraît peut-être pas dramatique mais aujourd'hui, travaillant à Lausanne, j'y songe parfois nostalgiquement... en particulier les jours de pluie ! Et tant d'autres choses. Dernièrement le paysage a été modifié avec la revitalisation de la Goletta ; vous retrouverez dans cette édition des informations sur ce sujet comme des informations sur un des plus vieux lieux-dits de Bossonnens, La Villette.

Au moment de rédiger ces quelques lignes, bon nombre de fribourgeois et fribourgeoises fêtent la Bénichon. Fête traditionnelle ayant traversé les siècles, qui remercie les dieux pour ce que la nature a donné, soit les récoltes. Auparavant la fête de la Bénichon, mot provenant du latin « *benedicto* » qui veut dire bénédiction, était précédé d'un office religieux. D'ailleurs les autorités d'antan considéraient la fête qui s'ensuivait comme profane et estimaient qu'elle prenait trop d'importance en comparaison de l'office religieux. Aujourd'hui, la Bénichon, à

CARINE THÉRAULAZ



l'instar des deux oiseaux à la mangeoire, est synonyme d'un bon repas, décliné en plusieurs plats ou non, et de retrouvailles en famille. Pour les plus petits, cela signifie également tours en carrousels ! Concernant les récoltes fêtées, cette année aura été particulière... du froid, de la pluie en abondance et dans certaines régions des épisodes de grêle auront mis à mal bon nombre de cultures et de récoltes. Espérons que l'année prochaine soit plus clémente.

Au moment de lire ces lignes dans vos chaumières, vous préparez, certainement, les festivités de fin d'année. Et qui sait, nous aurons peut-être le plaisir de nous rencontrer lors d'une fenêtre de l'Avent organisée chez l'un d'entre vous ! Retrouvez vite le calendrier de l'Avent villageois !

Le *Bosson'Info* sera une petite pause dans cette période de l'année trépidante. Cette édition vous renseignera notamment sur la passion de Daniel Golay, l'entreprise De Oliveira, la collecte des déchets qui a eu lieu dans le village avec l'aide des écoliers de Bossonnens sans oublier le repas de soutien du club de foot et la fête bavaroise organisée par la SENEC.

Que cette année 2021, bien que particulière, est vite passée ! Avec toute l'équipe de rédaction, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous adresse mes vœux les meilleurs pour l'année à venir.



FAUNE DE NOS CAMPAGNES : LE CHARDONNERET

HENRI ANDRÉ



La photographie de première page illustre la réaction d'un tarin des aulnes qui ne souhaite pas être dérangé quand il mange et tente de chasser l'importun, en l'occurrence, un chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*).

Bariolé comme un clown, on retrouve souvent cet oiseau dans les peintures religieuses où il occupe une place privilégiée, à tel point qu'un ornithologue, conservateur puis conservateur en chef au *National Museum of Natural History* à Washington, Herbert Friedmann, lui consacre tout un livre.

Le tableau le plus connu est sans doute la *Madonna del cardellino* (*La Vierge au chardonneret*) peint par Raphaël vers 1506 (photo). Dans ses *Carnets de voyage*, Flaubert le décrit ainsi : « Saint Jean-Baptiste enfant (couvert de la peau avec une petite tasse accrochée à la ceinture de corde de sa peau) présente un chardonneret à Jésus-Christ, debout entre les genoux de sa mère, et son pauvre petit charmant corps tourné vers saint Jean, qu'il regarde d'un œil mélancolique, tandis que la tête de saint Jean, au contraire, est très vive, très animée et joyeuse sous sa chevelure frisée... » (notes sur place à la Galerie des offices de Florence).



On retrouve dans cette peinture plusieurs symboliques : l'oiseau signifie l'âme ; le chardonneret dont le mets préféré est le chardon (d'où son nom) et autres plantes épineuses rappellent la

couronne d'épines ; le rouge symbolise le sang et renvoie à la légende selon laquelle le chardonneret a volé sous la croix et a reçu une goutte de sang colorant sa face. Bref, le chardonneret est associé au sacrifice et à la mort du Christ.

Moultres copies de ce tableau sont disséminées dans toute l'Europe, dont une particulièrement célèbre au Musée d'art et d'histoire de Genève. Friedmann recense près de 500 tableaux sur ce thème entre le XIV^e et le XVIII^e siècle. C'est ainsi que le chardonneret apparaît dans *Le jardin des délices* peint par Jérôme Bosch vers 1503/04 ou dans la détrempe *Madonna col bambino* de Simone Martini (1285-1344) conservée à Cologne.

Le chardonneret apparaît dans d'autres peintures sans connotation religieuse. C'est le cas du célèbre tableau *Le chardonneret* (*Het puttertje*, titre originel) du peintre hollandais Carel Fabritius, disciple de Rembrandt et qui aurait inspiré Vermeer. Ce tableau à peine plus grand qu'un format A4 a été peint en 1654, peu avant que Fabritius ne meure dans l'explosion d'une poudrière à l'âge de 32 ans. Suite inattendue, cette peinture fait l'objet d'un roman de Donna Tartt (Prix Pulitzer de la fiction en 2014) et intitulé *Le chardonneret*, roman éponyme du film *Le chardonneret* de John Crowley, sorti en 2019 (les versions originales s'intitulent *The goldfinch*, nom anglais du chardonneret).

Ce bel oiseau peut s'observer à Bossonnens toute l'année. Il recherche avant tout les graines de chardons et de bardanes. Il se nourrit aussi de graines de bouleaux et d'aulnes comme en témoigne une photo de l'édition précédente. Les graines de tournesol conviennent également et la photo ci-dessous montre un juvénile (sans le masque et perché sur une traverse en haut à droite) quémendant quelques becquées à sa mère (dans les fleurs, en bas à gauche).



En Suisse, c'est une espèce non menacée (LC). En France voisine, il bénéficie d'une protection totale depuis l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 relatif aux oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire. Le programme STOC (Suivi temporel des oiseaux communs) coordonné par le Muséum national d'histoire naturelle de Paris révèle que les oiseaux communs des milieux agricoles ont perdu 33 % de leurs effectifs depuis 2001.





CENTRE DE PUÉRICULTURE

Le Centre de puériculture fait partie des entités du Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV). Il est composé de deux infirmières spécialisées en enfance et il a pour mission principale de renforcer les compétences des parents en matière de développement et de santé de leurs enfants.

Dans ce but, le Centre de puériculture propose des consultations parents-enfants à Châtel-St-Denis, à Porsel et à domicile. Mais aussi une permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8 h 00 à 9 h 00.

Les sujets des consultations peuvent varier ; nous accueillons toutes sortes de questions concernant le poids de l'enfant, le sommeil, l'alimentation, l'apparition des dents, le comportement et bien d'autres encore.

Pour répondre à toutes ces questions, nous collaborons aussi avec d'autres professionnels qui interviennent dans le milieu de la petite enfance au sein du district, tels que les sages-femmes, les pédiatres, l'éducation familiale, la logopédiste, la bibliothécaire, la psychologue...

RÉSEAU SANTÉ ET SOCIAL DE LA VEVEYSE

C'est ainsi que nous proposons des moments d'échanges gratuits sous forme d'atelier. Les parents y assistent en compagnie de leurs enfants et peuvent poser leurs questions, leurs réflexions autour d'un café. C'est aussi un moment propice à la rencontre.

Le Centre de puériculture propose aussi des cours payants de massages bébés qui permettent de renforcer le lien parents-enfants ainsi que des cours d'urgences et préventions qui servent à savoir comment réagir lorsque son enfant est malade. Les prestations sont financées par le département de la santé ainsi que par les communes de la Veveyse. Un forfait de Fr 30.- par année et par famille est cependant demandé à partir de la deuxième consultation.

Vous pouvez sans autre consulter nos offres sur le site : www.rssv.ch ou nous contacter par téléphone : 021/948.61.03 ou par email : puericulture.veveyse@rssv.ch.



Réseau Santé et Social
de la **VEVEYSE**



90 ANS DE MADAME ODETTE BOCHUD

Le 2 octobre dernier, une délégation du Conseil communal a rendu visite à madame Odette Bochud qui a fêté ses 90 ans le 20 septembre 2021.

Odette Bochud est née dans la famille de Louis et Rosa Dewarrat, domiciliée en Belle-Rose. Elle était la benjamine de la fratrie qui comptait encore trois frères, Louis, Arnold et Hubert. Elle eut la grande peine de perdre très jeune son papa, ainsi que son grand frère, Louis.

Après avoir accompli sa scolarité à Bossonnens, elle a suivi l'école ménagère à Attalens, avant d'entreprendre un apprentissage de couturière. Ce furent les prémices d'un beau parcours de vie « cousu main », d'un solide fil de bonté et d'engagement sans limite.

Couturière aux doigts de fée, elle a pratiqué son métier à Attalens, Lausanne et Châtel-St-Denis. À la naissance de ses enfants, elle l'a poursuivi à son domicile, mettant ses compétences au service de tous ceux qui le lui demandaient.

Maman attentionnée, elle a choyé ses trois enfants tout en pratiquant, entre autres, au sein de la troupe de Bossonnens, un de ses hobbies de jeunesse : le théâtre. Monter sur les planches lui a certes permis de connaître l'adrénaline de la scène, mais surtout et avant tout, de rencontrer celui qui deviendra son époux, Paul.

Habituée également par la passion de la gymnastique, elle a pratiqué ce sport durant de très nombreuses années. Gymnaste,

SANDRA TÂCHE



monitrice des dames, juge cantonale, elle a participé à plusieurs Gymnaestrada.

La Chanson de Bossonnens, devenue Le Chœur intervalles, a également eu la chance de pouvoir la compter au nombre de ses membres, tout comme la Cécilienne d'Attalens, la Fédération Fribourgeoise des retraités de la Veveyse, les Samaritains et la troupe de théâtre « les Baladins ».

Il est également important de relever que, durant plus de 50 ans, Odette Bochud s'est admirablement occupée de la chapelle de Bossonnens. Elle a réalisé tout au long de ces années nombre de magnifiques bouquets, réalisations colorées issues de son propre jardin, et crèches de Noël savamment mises en place. Sans compter toutes les messes pour lesquelles elle a officié en tant que sacristine. Ce fut un investissement quotidien, un véritable dévouement pour la société.

La vie d'Odette Bochud a été active et passionnée, faite de joie et de plaisirs, mais également de moments difficiles qu'elle a affronté avec force et courage, dont le décès de son mari en 2018.

Au terme d'un sympathique moment de convivialité et de partage offert par Odette Bochud et sa famille, un bouquet coloré et le cadeau de circonstance furent remis à l'heureuse nonagénaire. Le Conseil communal lui souhaite encore de nombreuses années de bonheur, de joie et de bien-être entourée de sa famille et de ses amis.



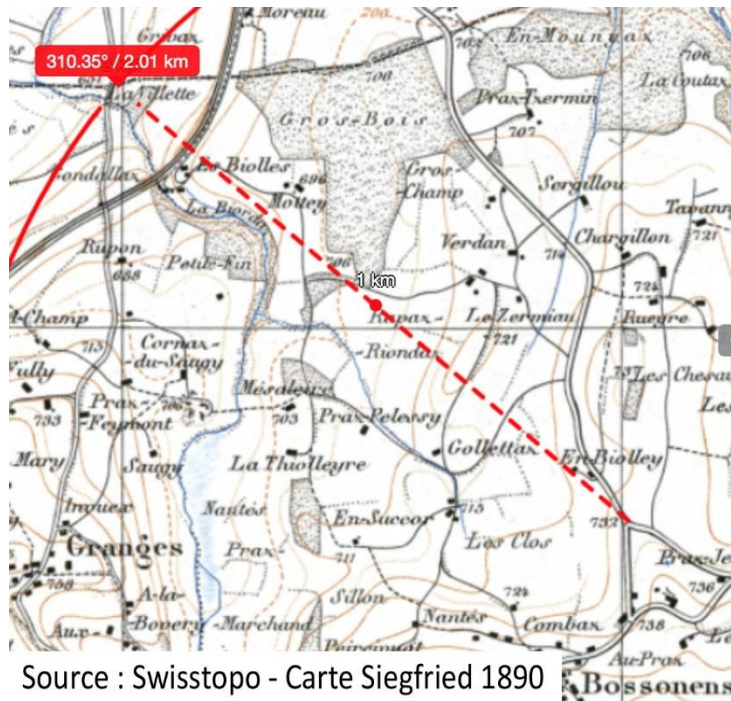


LA VILLETTE

HENRI ANDRÉ

Connaissez-vous notre commune ? Après la route de la Côte et l'origine de son appellation, voici la Villette.

Le secteur lieu-dit ci-dessus est situé au nord-ouest (Granges est à l'ouest) du territoire communal. Il est délimité par la rivière « La Biorde » et niché entre la route de Palézieux-Gare et la route menant à la zone industrielle de la commune de Granges, Pra-Charbon.



Source : Swisstopo - Carte Siegfried 1890

Une seule habitation se trouve à la limite de notre voisine et est accessible en venant de Granges et/ou de la localité vaudoise de Palézieux (commune d'Oron). La ripisylve de La Biorde (formation boisée sur les rives d'un cours d'eau) et le pont de la Villette qui l'enjambe sont visibles sur les deux photos. La zone industrielle voisine entraîne un charroi important.

Ce lieu-dit correspond au point le plus bas de la commune (644 m, voir Bosson'Info 72) et le plus distant du centre (à quelques 2 km de

la gare). Il est limitrophe à double titre.

D'une part, il fait frontière avec la commune de Granges et la parcelle adjacente située sur la rive gauche de La Biorde s'appelle « La Villette ». D'autre part, le pont de la Villette fait limite entre les cantons de Fribourg et de Vaud, une limite déjà reconnue sous Rodolphe 1^{er}, seigneur de Bossonnens au XIII^{ème} siècle.



LA BANDE D'ACHAT



* Affluent de la Seine - ** Affluent de La Biorde



DE OLIVEIRA CONSTRUCTIONS

Active depuis quinze ans dans la région, Installée à Bossonnens depuis 2009, l'entreprise De Oliveira Constructions prend en charge des travaux de rénovation, transformation, carrelage, maçonnerie, agrandissements et aménagements extérieurs.

Paulo de Oliveira a effectué un apprentissage de maçon dans l'entreprise Victor Pilloud à Châtel-St-Denis de 1986 à 1989. Il a poursuivi son activité comme maçon jusqu'en 2003 puis il a choisi de créer sa propre société. Il arrive à Bossonnens en 2009, tout en conservant un dépôt de véhicules et de matériaux à Châtel-St-Denis.

L'aventure commence avec une mini-équipe de deux personnes collaborant avec un collègue carreleur, ayant lui aussi décidé de se mettre à son compte, pour les chantiers de plus grande taille.

La société se développe progressivement, se lance dans la construction de villas et compte jusqu'à 9 personnes.



Mais, dans cette activité très exigeante, la concurrence est vive, rendant les conditions difficiles. Après la construction de sa propre maison à Bossonnens, Paulo de Oliveira décide de se consacrer plutôt aux travaux de rénovation et d'agrandissement, au carrelage et aux aménagements extérieurs, tout en réduisant le personnel de l'entreprise qui compte actuellement quatre maçons et un carreleur.

Le soir ou durant les week-ends ou éventuellement quand les conditions météorologiques sont mauvaises, Paulo s'occupe de l'administration, des devis et de la facturation. Ce sont des tâches qu'il faut exécuter régulièrement et sans retard et ce n'est pas toujours facile après une grosse journée de travail. Son épouse Sylvia s'occupe de la comptabilité.

CHRISTOPHE MONNARD



Grâce à un travail minutieux et de qualité, au respect des délais, le bouche à oreille fonctionne bien et les sollicitations sont nombreuses. Les chantiers sont situés en Veveyse et sur la Riviera, jusqu'à Lausanne et actuellement au Bry. L'entreprise ne souffre pas trop de l'actuelle pénurie de matériaux. Certains, comme les tuyaux PVC 100 mm ou de l'isolation sont cependant de plus en plus difficiles à trouver. Il faut effectuer très tôt les commandes et parfois les stocker avant de les utiliser.



Paulo de Oliveira souhaite simplement garder la configuration actuelle de son entreprise. Cinq personnes est un nombre idéal qui facilite une bonne entente et une excellente collaboration.

La société fait très peu de publicité et ne possède pas de site internet. Sur local.ch, on trouve une brève présentation, deux numéros de téléphone et une adresse e-mail :

021 948 99 34

079 337 95 56

paulo_oliveira@bluewin.ch



JEUNES CITOYENS

En cette année 2021, 25 jeunes filles et garçons atteignent l'âge de 18 ans, synonyme de majorité. Neuf d'entre eux ont répondu à l'invitation du Conseil communal et participé à la soirée organisée à leur intention ; celle-ci s'est déroulée le vendredi 12 novembre.

Comme lors de chaque édition et après les présentations agrémentées d'un apéritif, cette rencontre s'est poursuivie par le visionnage d'un diaporama au cours duquel notre syndique Anne-Lyse Menoud fit un historique de la Commune et parla de son développement démographique et économique régulier depuis de nombreuses années.

Au terme de cette présentation et comme cela est l'usage, la partie officielle fut clôturée par l'habituel mot de félicitations, d'encouragement et de vœux adressés par la syndique aux jeunes citoyennes et citoyens.

Le souvenir de cette soirée fut ensuite remis à chacune et chacun, avant le déplacement au restaurant de la Gare, afin de prolonger la soirée dans une ambiance sympathique et conviviale.

De haut en bas et de gauche à droite sur la photo : Bastien Richoz, Lenny Guaico, Adrien Cordey, Noah Guaico, Maël Wydler, Nadia Sager, Saskia Ruiz et, devant, Irini Mamassis et Lora Schwitz.



JÉRÔME JOURDAN



NOUS VOUS AIDONS À REMPLIR VOTRE DÉCLARATION D'IMPÔTS

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pour que remplir sa déclaration d'impôts ne soit plus une corvée, Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un(e) bénévole expérimenté(e).

Vous ne souhaitez pas vous déplacer jusqu'à Fribourg ? Pas de soucis ! Nous avons un bénévole qui remplit vos déclarations à la commune de Châtel-St-Denis ou qui se déplace à votre domicile, selon votre convenance.

Pour l'année 2022, ce service aura lieu **du 24 janvier 2022 au 30 avril 2022.**

Cette offre s'adresse aux personnes dès 60 ans domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration d'impôts dite simple

PRO SENECTUTE

(pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Une déclaration d'impôts coûte Fr 65.- lorsque remplie dans un de nos locaux et Fr 85.- si remplie à votre domicile (durée max. 1 heure). Un supplément de Fr 20.- est demandé pour chaque demi-heure supplémentaire.

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40.**

La prise de rendez-vous se fera **dès le 17 janvier 2022 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessus).

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8 h 30-11 h 30 / 13 h 30-16 h 30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg
www.fr.prosenectute.ch

**PRO
SENECTUTE**



COMUNDO, AVOIR 7 ANS EN ZAMBIE

Lorsque nous sommes revenus en Suisse cet été, nous avons appris que plusieurs camarades de l'école d'Émile lisaient nos aventures dans ce journal. Ainsi, allons-nous donner la parole à Émile pour ce numéro !

« C'était difficile au début de parler l'anglais. Je ne comprenais rien, mais ensuite grâce à mes voisins et voisines, j'ai pu bien apprendre. À l'école aussi, j'ai rapidement commencé à bien comprendre ce que mes maîtresses me disaient. J'aime bien parler, alors j'ai tout de suite essayé de dire des phrases, même si parfois elles ne faisaient pas de sens !



Uniforme pour l'école.

À l'école, on doit mettre un uniforme. C'est une chemise blanche avec un short ou un pantalon, c'est facile le matin, on ne doit pas réfléchir. Et pour la PE (*physical education*), je dois mettre un polo avec l'insigne de mon école, la *British International Primary School*.

La Zambie est vraiment cool, j'adore les animaux, et les oiseaux dans notre jardin. Mes animaux préférés sont le zèbre et le lion.

La nature est vraiment belle et change beaucoup entre la saison des pluies et la saison sèche. C'est comme deux pays différents !

ÉMILE ET AMANDINE PINARD



Ramassage de fruits de baobab en pleine nature.

À Lusaka, je fais de la guitare avec mon professeur Aston. Il vient deux fois par semaine à la maison. Apprendre la musique en anglais est vraiment différent du français. Les notes sont toutes différentes. J'ai fait déjà deux concerts avec des enfants qui jouent du violon, du piano ou encore de la flûte traversière.



Concert de guitare.

On a beaucoup voyagé dans le pays, visité des parcs nationaux comme South Luangwa, Kafue National Park ou encore Livingstone avec les chutes Victoria.

Je fais aussi du cirque auprès d'une ONG qui s'appelle *Circus Zambia*. On apprend beaucoup de choses, mon activité préférée est le trapèze et les assiettes.

Je suis très heureux d'habiter en Zambie, même si mes ami(e)s de Suisse me manquent beaucoup ! »

● Si vous souhaitez recevoir plus d'informations sur notre projet, vous pouvez nous écrire à : sacha.chillier@comundo.org ou vous rendre sur le site internet : www.comundo.org/fr/chillier.

comundo 

Des coopérant-e-s
pour un monde plus juste



Éléphants près du Zambèze.



Belles fêtes de fin d'année

En cette fin d'année, Veveyse Musique Parade souhaite à tous ses membres sympathisants, aux sponsors, aux autorités communales, au Restaurant de la Croix-Blanche de Granges, aux bénévoles, à la Société de jeunesse Les Bouquetins, à la Société de développement de Granges et à toutes les personnes qui sont présentes lors de nos soirées annuelles, un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année.

Que 2022 nous réserve joie, santé, bonheur en musique, ce sont là nos vœux!

21^e Veveyse Musique Parade
Samedi 28 mai 2022



Alphonse Rossier, organisateur
Chemin de la Diey 2
1614 Granges (Veveyse)

ACTION COUP DE BALAI

La Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC) a mis sur pied les actions coup de balai afin de mobiliser la population au ramassage des déchets dans divers lieux publics, le long des routes et en forêt.

Ces actions visent à sensibiliser la population au maintien de la propreté dans la nature et divers espaces publics. En effet, en plus de polluer notre environnement, les déchets génèrent des coûts importants en nettoyage.



Bossonnens a participé à cette 19^{ème} année d'action contre le « littering » le 17 septembre 2021. Dans ce cadre, et afin de sensibiliser un maximum de personnes, la commission Énergie de notre commune a intégré à cette action toutes les classes de l'école primaire.

Ainsi plus de 140 élèves ont sillonné Bossonnens, chaque classe

CARINE THÉRAULAZ



affectée à un secteur, à la traque des déchets laissés par terre.

Ceux-ci ont été triés par catégories :

- verre,
- papier/carton,
- déchets ménagers,
- PET,
- plastiques,
- ALU.



En plus de ramasser les déchets, les élèves ont été sensibilisés à la nécessité du tri et aux effets néfastes des déchets dans la nature au travers d'un questionnaire ludique.

À la fin du ramassage, les ordures ménagères ont gagné la triste première place du podium en raison notamment de nombreux mégots laissés par terre ainsi que des emballages et masques d'hygiène. La deuxième place revient aux papiers.



La commune a remercié toutes les petites mains par un goûter digne de ce nom ! Un grand merci à celles et ceux qui ont permis la mise sur pied de cette journée ainsi qu'à toute la population ayant participé au nettoyage de la commune.

Il ne reste plus qu'à espérer que, lors d'une future édition, les déchets ramassés soient moins nombreux.

UN NOUVEAU VÉHICULE DE VOIRIE

Après plus de 4000 heures de bons et loyaux services, l'ancien véhicule Bücher acheté en 2004 commençait à coûter cher en réparations et entretien.



JÉRÔME JOURDAN



Après réflexion, le Conseil communal a décidé d'étudier l'achat d'un nouveau véhicule de voirie.

Suite à la comparaison de plusieurs devis, le choix s'est porté sur l'offre de l'atelier Bourguet Mécanique SA à Granges (Veveyse).

De marque Reform Boki, ce véhicule est apprécié des employés car, grâce aux suspensions sur les quatre roues qui atténuent les secousses, la conduite est beaucoup plus agréable.

De plus, ce véhicule est équipé des dernières technologies et facilite le déneigement des routes.

Les employés de la voirie et le Conseil communal sont enchantés de ce véhicule.

HIBOU MOYEN-DUC

À la suite de quelques nuits de sifflements particuliers, leur auteur, un spécimen juvénile de ce rapace a été vu et photographié dans un bosquet sis à la route de la Côte.



Scientifiquement nommé *Asio otus*, c'est une espèce de rapaces nocturnes de la famille des strigidés. On le trouve en Europe,

LUCIEN MOGNETTI



ainsi qu'en Asie et en Amérique du Nord.

Le moyen-duc mesure environ 35 cm de long. Deux aigrettes souvent dressées surmontent sa tête et on dit qu'il fronce les sourcils. Ses yeux d'un jaune orangé se trouvent au milieu d'un disque facial beige-roux. Les mâles pèsent environ 250 g et les femelles 300 g. Son envergure est de 86 à 98 cm.

Il émet généralement des hululements mais également des sifflements. Son plumage est tacheté de brun et rayé de noir, blanc et gris ; la femelle est plus foncée.

Ce rapace se nourrit surtout de petits animaux tels que campagnols ou de mulots, mais également de coléoptères parfois ou de passereaux, qu'il chasse à la tombée de la nuit. De jour il se tient dans les branchages et passe ainsi inaperçu grâce à la couleur de son plumage, se confondant avec la végétation.

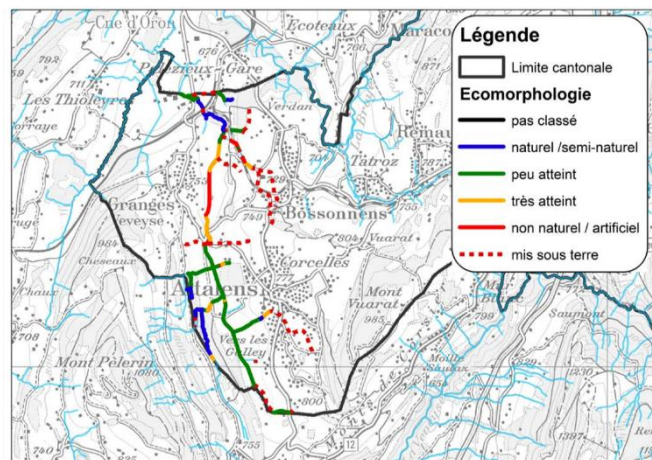
Il niche dans un nid abandonné par d'autres espèces. La femelle y dépose quatre à six œufs qu'elle couve seule durant 28 jours. Les jeunes quittent le nid après 21 à 26 jours.

On trouve le moyen-duc dans les endroits semi-boisés de conifères, mais aussi dans les bosquets campagnards, ainsi que dans les parcs. En Suisse, il est potentiellement menacé (NT). En France, c'est une espèce protégée.

(Source d'informations : Wikipédia)

REVITALISATION DE LA GOLETTA

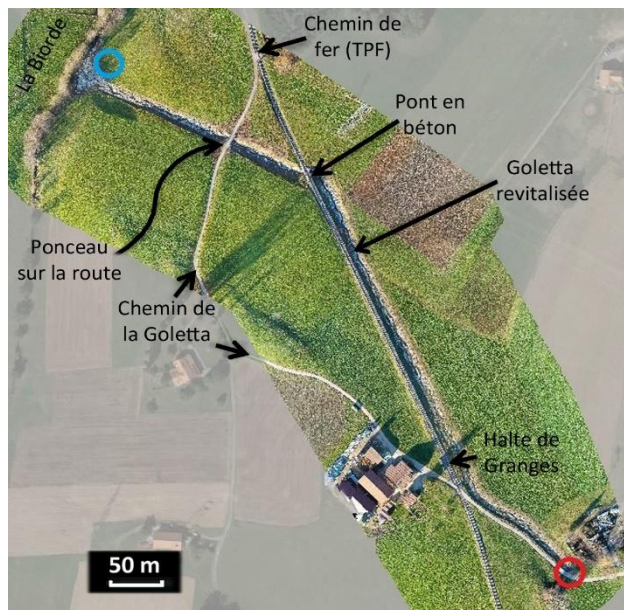
La revitalisation de la Goletta évoquée dans l'édition précédente a été décidée lors de l'assemblée communale du 14.12.2015. Les travaux entrepris dès 2019 se sont terminés cette année. Coup d'œil sur ce cours d'eau qui coule entièrement dans la commune.



Source : Service de l'environnement (SEn), État de Fribourg.

Les indicateurs du Service de l'environnement de l'État de Fribourg (fig.) témoignent de la mauvaise santé de La Biorde et de ses affluents, la Goletta y comprise.

La moitié amont du ruisseau est sous terre et le restera après la revitalisation menée en aval de la résurgence artificielle située auprès de la ferme dite de la Goletta.



La Goletta, vue aérienne de la revitalisation depuis la résurgence artificielle (cercle rouge) jusqu'à la confluence avec La Biorde (cercle bleu), avec l'aimable autorisation de BIOTEC Biologie appliquée S.A. et de RWB Groupe S.A.

La revitalisation de la Goletta visait à restaurer une mosaïque de milieux riverains, notamment une ripisylve (bois le long des rivières) à plusieurs strates (strate herbacée, buissons, arbres).

HENRI ANDRÉ

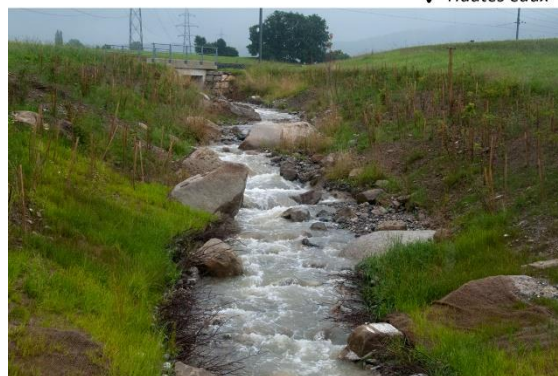


La Goletta avant (photos de gauche) et après revitalisation (à droite).

La ripisylve protège les berges contre l'érosion, freine le courant d'eau lors des crues, offre de l'ombrage et constitue un milieu de vie pour la faune endogée (sous le sol) et épigée. La revitalisation visait aussi à éviter les débordements.



Basses eaux ^



▼ Hautes eaux

La photo ci-dessus illustrant les hautes eaux montre que la Goletta demeure dans son lit alors qu'au moment même, suite à des inondations, l'Allemagne déplorait plus de 180 morts et la Belgique plus de 40.

Deux ponts étaient à rénover. D'abord celui du chemin de fer des TPF, l'autre maître d'œuvre avec la Commune. Ces travaux ont été rapportés dans une édition précédente (Bosson'Info 75).

Ensuite, un ponceau muni de rambardes en bois et construit sur



une buse métallique a remplacé le simple tuyau en béton qui passait sous le chemin de la Goletta.

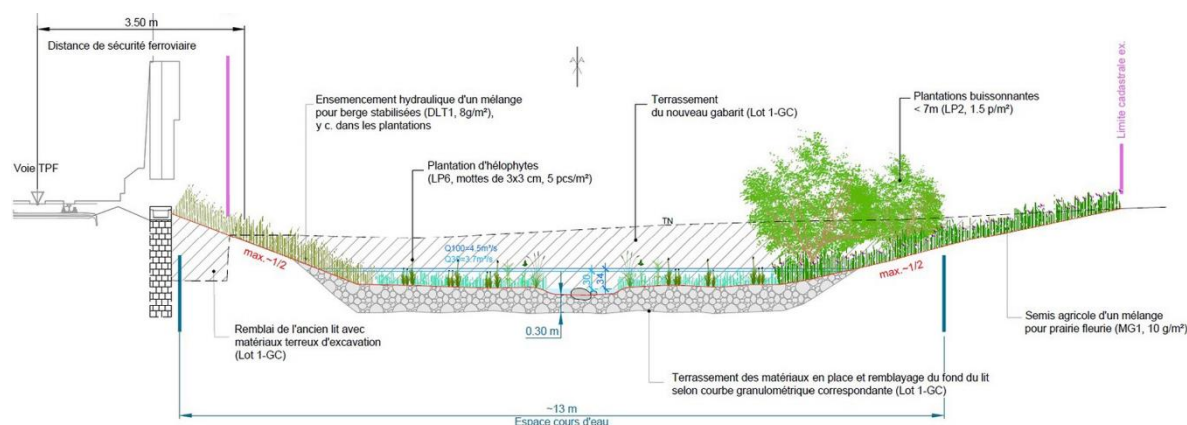


Ponceau du chemin de la Goletta

Dernière étape : la Goletta coulait sous terre avant de se jeter dans la Biorde via un tuyau. Le ruisseau a été remis à ciel ouvert et conflue avec La Biorde via un large delta.



Confluence de la Goletta et de La Biorde.



Profil de la Goletta au long de la voie ferrée, avec l'aimable autorisation de BIOTEC Biologie appliquée S.A. et de RWB Groupe S.A.

OBLIGATIONS DES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

La détention et l'imposition des chiens fait l'objet d'un règlement communal, qui est disponible sur le site www.bossonnens.ch, rubrique règlements et formulaires. Il est consultable auprès de l'administration communale, dont le personnel se tient volontiers à disposition pour tout renseignement.

Il paraît important de rappeler les dispositions ci-après dudit règlement :

- Tous les détenteurs de chiens sont tenus d'annoncer sans retard, au contrôle des habitants, qu'ils possèdent un chien, ainsi que toute modification relative à l'inscription de leur animal dans la banque de données AMICUS.

LUCIEN MOGNETTI



- Un impôt communal d'un montant de Fr. 100.00 par an et par chien est perçu, sans fractionnement en relation avec la naissance ou l'acquisition d'un animal durant l'année. Une exonération est prévue par le règlement dans certains cas.
- Tout propriétaire ou responsable d'un chien doit veiller à ce que l'animal ne souille pas le domaine public et privé. Il est tenu de ramasser les déjections et les évacuer dans les installations *ad hoc* (Robidog) disposées à divers endroits sur le territoire communal.

Un grand merci pour votre attention.



OKTOBER FEST À BOSSONNENS

Le samedi 2 octobre, la SENEC a installé, sur la place de l'école, un bar géant avec de nombreuses sortes de bières, une petite restauration, une animation et de la musique d'ambiance, une véritable Oktober Fest qui a permis aux nombreuses personnes présentes de passer un agréable moment de convivialité.

La SENEC, incroyablement dynamique et créative, est une société pas comme les autres. Elle n'œuvre pas pour elle-même, elle s'est fixé la mission de soutenir financièrement l'organisation d'activité extra-scolaires pour les écoliers de Bossonnens.

Elle organise plusieurs manifestations annuelles afin de réunir des fonds. Son fonctionnement entièrement bénévole permet d'offrir un vrai plus, non seulement aux écoliers mais aussi aux familles, à l'école, au village. Une visite du site www.senec.ch vous donnera un aperçu du travail de cette société.



Au fil des années, de nouvelles actions se sont ajoutées au calendrier. Parmi les plus récentes, le souper de soutien. Il était fixé le 2 octobre cette année. La situation sanitaire imposait cependant de nombreuses mesures, dont le pass sanitaire ou la présentation d'un test négatif. Cela a eu une influence sur les inscriptions à la manifestation, jusqu'à mettre en péril sa réussite.

La SENEC aurait pu simplement annuler, reporter à 2022. Cela aurait été mal connaître l'énergie des membres du comité. Le thème choisi étant *Oktober Fest*, ils eurent l'idée de conserver le bar, de le développer et de le transformer en bar géant installé sur la place de l'école. Tentes, bottes de paille, palettes et une

CHRISTOPHE MONNARD



multitude d'idées ont contribué à créer une véritable ambiance de fête de la bière.

Le public a pu déguster de nombreuses bières différentes, locales et bien sûr allemandes, se restaurer avec une délicieuse soupe maison, des bretzels, une planchette viande et fromage, s'amuser dans une ambiance agréable et détendue. Une tombola pour laquelle il fallait estimer le poids d'une corbeille garnie et une roue de la fortune permettant de gagner quelques bières ont complété la récolte de fonds. Grâce à une météo clémente, les gens sont venus en nombre, permettant à la manifestation de dégager un petit bénéfice.



Une fois de plus, la SENEC a permis aux participants de retrouver pour une fête sans contrainte et en toute liberté, occasion plutôt rare en cette période, tout en remplissant la mission qu'elle s'est donnée. À noter que le comité fort d'une dizaine de personnes a pris en charge la totalité du travail d'organisation et de mise en place, soit dix à douze heures pour chacun, sans compter les nombreux téléphones et les tâches administratives.



LA PASSION SELON DANIEL GOLAY

Daniel Golay est bien connu pour avoir exercé la fonction de conseiller communal durant de très nombreuses années, ainsi que pour son activité au sein du comité de Bossonn'Art.

Mais connaît-on sa passion pour le sport en général ? Il a pratiqué le football « des talus » et à l'âge de 20 ans a débuté la course à pied avec une première participation à Morat-Fribourg.

En 1981, il s'installe à Leysin et commence les courses de montagne, pour le plaisir, notamment avec la course Aigle-Aï-Leysin, ayant lieu le 1^{er} août de chaque année.

D'abord activité de randonnée en famille, celle-ci devient rapidement une passion pour les trails et les courses de montagne de 30 à 50 km, avec dénivelé de 2 à 3000 m. Il a notamment participé au trail des Paccots, à Verbier-St-Bernard ou encore à l'Ultraks de Zermatt.



Cabane Corno Gries.

Daniel a d'autre part effectué 9 étapes de la traversée du Jura, qui relie Dielsdorf à Nyon et en comprenant 16.

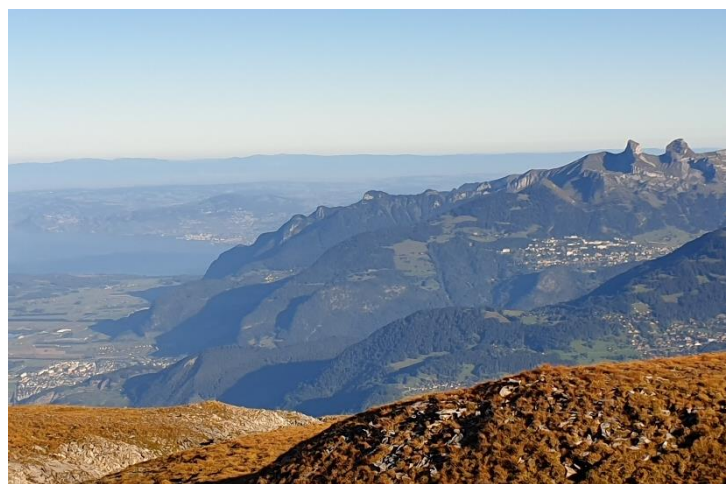
LUCIEN MOGNETTI



En hiver, il pratique le ski, depuis son enfance. Avec ses collègues de travail, Daniel Golay a également pratiqué le ski de randonnée. Dès l'âge de 50 ans, il participe à la Patrouille des Glaciers, d'abord la petite. Il a pris part à 5 grandes patrouilles qu'il a terminées à trois reprises. Il est également adepte de courses à peau de phoque, ce qui lui permet de garder la forme pour les courses d'été.

Daniel est maintenant retraité et il estime que l'avantage est de pouvoir choisir la météo et effectuer des randonnées en dehors des vacances. Il déclare d'autre part que la crise sanitaire a permis notamment de faire (re)découvrir la région.

Vous l'aurez saisi, avec les multiples activités qu'il pratique,



Vue depuis la Pointe des Martinets.

Daniel Golay est un véritable mordru des randonnées et courses, à pied ou à skis, tout au long de l'année, synonyme de véritable passion !

EN BREF

PASSEPORT VACANCES

Afin d'assurer la bonne marche de ses activités, le comité d'organisation est à la recherche de nouveaux membres. Toute personne souhaitant contribuer à la mise sur pied des futures éditions du Passeport Vacances sera la bienvenue.

Contact : info@pas-vac-veveyse.ch, ou Savio Michellod, président 079 793 48 65 ou Joëlle Ducotterd, secrétaire 079 370 30 24

MESSE DE SAINT ANTOINE

La messe patronale de la commune de Bossonnens a lieu chaque année, le deuxième dimanche de janvier à la chapelle. Elle est animée par l'ensemble vocal « Intervalles ».

Elle se conclut par un apéritif offert par le Conseil communal, servi au caveau de la commune, sis au sous-sol de l'immeuble « Ancienne cure ». Contrairement à ce qui est annoncé dans le bulletin paroissial reçu dernièrement, 16 janvier 2022 à 10 h 30, celle-ci n'aura pas lieu.

MISES À L'ENQUÊTE SIMPLIFIÉES

Lors du dépôt d'un dossier de construction, celui-ci doit faire l'objet d'une mise à l'enquête publique.

Pour une mise à l'enquête selon la procédure ordinaire, comme c'est le cas d'une maison familiale par exemple, celle-ci fait l'objet d'une publication dans la Feuille officielle, dans le journal local *Le Messenger*, sur le site bossonnens.ch, ainsi que par affichage au pilier public.

Un cabanon de jardin ou un couvert à voiture par exemple, dont les dimensions ne dépassent pas 8 m de côté et 3,50 m de hauteur, nécessitent une mise à l'enquête selon la procédure simplifiée. **À compter du 1^{er} janvier 2022**, de tels dossiers ne seront plus publiés dans le journal local. Ils le seront dans la Feuille officielle, sur le site internet bossonnens.ch et affichage au pilier public.



LES FENÊTRES DE L'AVENT

Depuis plusieurs années les fenêtres de l'Avent sont organisées à Bossonnens. Initialement ces fenêtres étaient organisées par madame Françoise Gruaz puis Céline et Mathieu Hayoz ont repris le flambeau en 2017, le but étant d'insuffler l'esprit de Noël au sein du village.

Les familles et foyers souhaitant décorer une fenêtre de l'Avent s'inscrivent auprès de la famille Hayoz. Elle veille à ce qu'aucune collision de dates ne survienne et à la diffusion des familles participantes. Les années hors covid, que nous espérons bientôt revivre, les fenêtres de l'Avent sont également ponctuées de manifestations comme la Saint-Nicolas, le marché de Noël ou encore le match aux cartes.



La neige apportant sa magie, tout un chacun est invité à se rendre à une fenêtre décorée pour un moment de partage et de nouvelles rencontres.

Au-delà du moment chaleureux, le visiteur apporte également sa gratitude aux préparatifs effectués par la famille accueillante.

CARINE THÉRAULAZ



Celle-ci décore sa fenêtre et prépare du thé ou autre ainsi que quelques gâteaux et biscuits parfois ! Ainsi quel plaisir d'apercevoir arriver connaissances et inconnus pour ce moment convivial, que la météo soit de la partie ou non.



Ainsi à tous les maillons de la chaîne, organisatrice, famille d'accueil et visiteurs, MERCI et joyeux Noël !



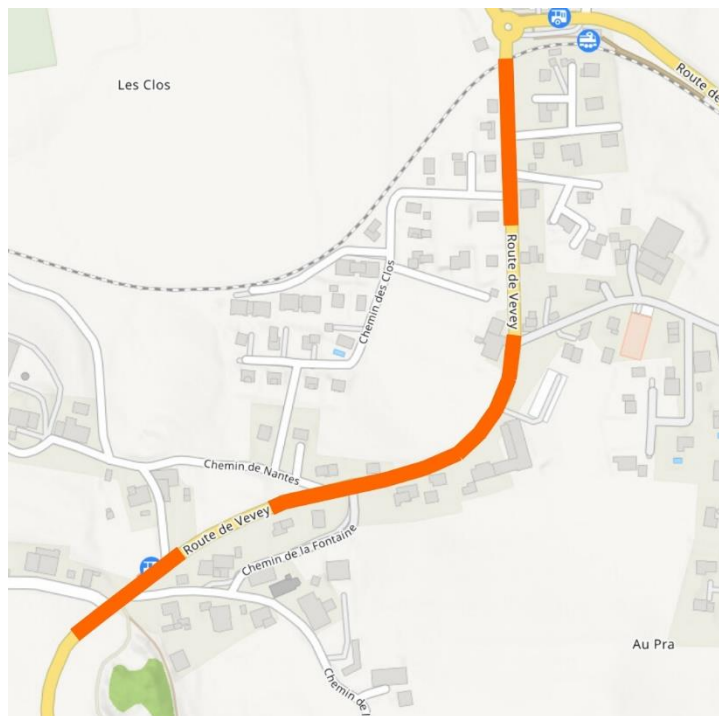
TRAVERSÉE DE LOCALITÉ - VALTRALOC

À l'invitation du Conseil communal, une séance d'information s'est tenue le mardi 23 novembre à la salle polyvalente de l'école. Cette soirée a connu un franc succès au vu des nombreux citoyennes et citoyens ayant fait le déplacement.

Dans ces colonnes, nous nous limiterons à présenter le projet et n'aborderons pas la présentation du Service des ponts et chaussées (SPC), ainsi que celle relative à la procédure d'acquisition des terrains nécessaires.

M^{me} Anne-Lyse Menoud, syndique, ouvrit la séance en souhaitant une cordiale bienvenue aux participants et fit la présentation des intervenants. Ce projet, mené de concert avec le canton et particulièrement le Service des ponts et chaussées (SPC), vise l'amélioration de la sécurité des piétons, cyclistes, écoliers, ainsi qu'une réduction du bruit avec la pose d'un revêtement phono-absorbant.

Historiquement, une première variante de la traversée du village a été initiée en 2009 de l'entrée de Bossonnens coté Palézieux (Vaud) à la sortie du village, direction Attalens. Puis en 2015, suite à la décision des TPF de déplacer la gare, le Conseil communal s'est concentré sur le secteur Sud, tronçon non impacté par le déplacement de la gare, soit du carrefour de la gare jusqu'à la sortie du village, en direction d'Attalens.



L'aménagement du carrefour de la gare, avec un giratoire provisoire fut réalisé par le canton en 2019. Un revêtement phonoabsorbant a d'ores et déjà été posé sur le secteur Nord. Il a été relevé que 10 000 véhicules transitent quotidiennement en direction du canton de Vaud, 5 000 vers Attalens et 7 000 vers Châtel-St-Denis, La mise à l'enquête du projet est prévue en 2022 et sa réalisation à l'horizon 2023-2024.

LUCIEN MOGNETTI



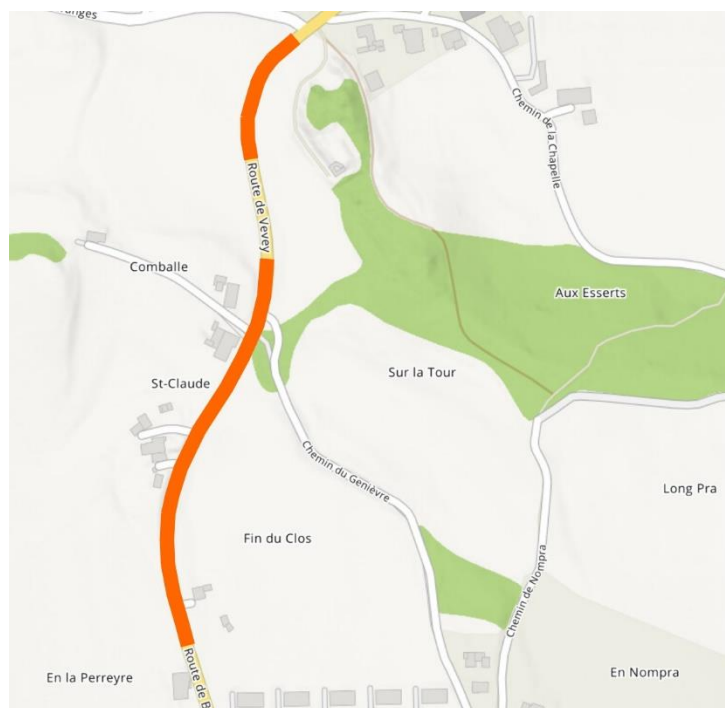
M^{me} Menoud informa d'autre part d'un changement de bureau d'ingénieurs ; le nouveau mandat ayant été attribué au bureau MGI à Châtel-St-Denis. La partie financière n'est pas abordée, le coût des travaux et leur répartition entre canton et commune seront présentés lors d'une prochaine assemblée communale.

La parole fut donnée à M^{me} Kilchenmann, du bureau précité, pour la présentation de cette traversée de localité. Un revêtement phonoabsorbant sera posé sur le tronçon allant de la gare à la sortie du village côté Attalens, permettant ainsi de réduire le bruit des véhicules.

Une porte d'entrée sera aménagée à l'entrée sud du village, afin de ralentir les véhicules et les arrêts de bus seront légèrement déplacés, avec l'aménagement d'un îlot et un passage pour les piétons. Une traversée protégée verra également le jour en face de l'école.

D'autre part, la sortie des véhicules depuis le chemin du Crêt sera interdite, les usagers motorisés pourront transiter par le chemin de Nantes, dont l'altimétrie sera modifiée pour répondre aux normes VSS.

Une piste cyclable, d'une largeur de 1.80 m, sera créée de la sortie du village jusqu'à Attalens, en vertu du plan sectoriel vélo. Le trottoir côté école sera élargi ; sa largeur de 2 m 50, passera à 3 mètres à la hauteur de l'école. Il deviendra mixte piétons-vélos. La chaussée proprement dite aura une largeur de 6 m.



La remise à neuf de la canalisation d'eau claire sera entreprise sur le tronçon école-voie de chemin de fer TPF. La conduite d'eau potable, vieille de 70 ans, sera remplacée.

La soirée se poursuivait avec la partie questions-réponses et se termina à 22 h 00.



ASSEMBLÉE COMMUNALE – COMPTE RENDU

La séance de fin d'année du législatif communal s'est tenue le jeudi 9 décembre à la salle polyvalente de l'école, à 20 h 00.

La syndique, M^{me} Anne-Lyse Menoud, a ouvert la séance avec la bienvenue aux participants et en excusant l'absence de MM. Marco Pires, vice-syndic et de Benoît Genoud, secrétaire, poursuivant avec la nomination des scrutateurs, en les personnes de MM. Stéphane Cordey, Pierre-Alain Richoz et Laurent Musy, dénombant 23 personnes habilitées à voter.



Après une minute de silence en hommage aux citoyens disparus, la séance débute avec le point n°1 de l'ordre du jour, le procès-verbal de la précédente assemblée. Celui-ci était à disposition auprès du secrétariat communal et sur le site internet. Il n'a pas été lu et proposé à l'approbation de l'assemblée qui l'a accepté à l'unanimité, avec remerciements à la secrétaire, M^{me} Sandra Tâche, pour sa rédaction.

La présentation de la planification financière 2022-2026, approuvée par le Conseil communal faisant l'objet du point n°2, a ensuite été effectuée. Il s'agit d'un plan quinquennal, d'un outil de pilotage et de gestion pour l'exécutif, répertoriant les divers investissements, en cours ou prévus, avec l'indication des charges financières en découlant. M. Bruno Fischetti, en charge des finances a présenté et commenté également les investissements ainsi que les recettes non chiffrées.

Au terme de son rapport. M. Daniel Bornoz, président de la commission financière, conclut avec le préavis favorable de l'organe de contrôle concernant ce plan quinquennal, qui est une bonne vision pour le futur.

Au point n°3 de l'ordre du jour, la présentation du budget de fonctionnement pour l'année 2022. Avec des charges pour un montant de Fr. 6'643'279.00 et des recettes pour un montant de Fr. 6'472'675.00, il présente un excédent de charges de Fr. 170'604.00.

M. Bruno Fischetti passe en revue et commente les divers chapitres de ce budget, indiquant les variations positives et négatives avec celui de 2021.

LUCIEN MOGNETTI

Après avoir remercié le responsable des finances, la syndique a donné la parole à M. Daniel Bornoz, pour le rapport de la commission financière. Relevant que les charges liées sont sans cesse en augmentation, il a rappelé que le rôle de cet organe communal est de valider la pertinence financière des dépenses et recettes prévues, les priorités et choix étant du ressort du Conseil communal. Il recommande à l'exécutif d'être extrêmement prudent dans ses décisions et un suivi très attentif à l'évolution des recettes fiscales. Invité à se prononcer, le législatif a accepté le budget de fonctionnement par 20 oui et une abstention. M^{me} Menoud, syndique, adresse ses remerciements à l'assemblée pour ce vote positif et la confiance témoignée aux autorités.

Le budget des investissements a fait l'objet du point n°4, avec 3 objets proposés pour un montant total de Fr. 156'500.00 :

- Achat de places d'abris de protection civile pour un montant de Fr. 67'500.00. Cette acquisition permet une dotation suffisante en places protégées en cas de besoin. Cette acquisition est financée par les contributions perçues lors de constructions d'immeubles, dont le fonds est géré par le canton.
- Changement de la conduite d'eau à la route de l'Industrie, dépense de Fr. 80'000.00. La conduite est ancienne, il est préférable de la remplacer plutôt que de la réparer. Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire.
- Complément pour la finalisation du nouveau plan d'aménagement local (PAL), pour un montant de Fr. 9'000.00. Ce montant sera pris en charge par les liquidités courantes.

Les investissements reportés s'élevant à Fr. 1'610'200.00, le total s'élève à Fr. 1'766'700.00.

Dans le rapport lu par le président Daniel Bornoz, la commission financière estime ces dépenses d'investissement nécessaires et recommande leur approbation à l'Assemblée communale.

Mis en votation ces trois objets sont acceptés à l'unanimité par le législatif communal.

M^{me} Menoud, syndique, adresse ses remerciements à l'assemblée pour ce vote positif.

Au point n°5, M^{me} Carole Cordey, conseillère communale en charge du dossier, présente le règlement du cimetière et de la chapelle mortuaire, dont la commune va se doter, à l'instar de la commune voisine Granges. Jusqu'à ce jour c'est celui de la commune-siège, Attalens, qui était applicable. Les besoins et droits de chaque commune sont garantis par convention. Ce règlement entre en vigueur dès son approbation.

Dans son rapport, la commission financière a donné un préavis favorable sous l'angle financier et recommande unanimement l'approbation de ce règlement. À l'unanimité, l'assemblée communale donne son approbation quant à ce règlement.



Le point n°6 concerne le règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils de distribution, présenté par M. Bruno Fischetti, conseiller communal en charge du dossier. Il s'agit de mettre ces dispositions réglementaires communales en conformité avec la législation en vigueur. La commission financière en recommande l'approbation. À l'unanimité de 23 voix, le législatif approuve ce règlement.

Les points n°7, 8, 9 et 10 ont trait à la révision des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV), de l'Association des communes de la Veveyse (ACV), de la Région Glâne-Veveyse et du Cycle d'orientation de la Veveyse (COV), afin de les rendre conformes à la nouvelle loi sur les finances communales et au MCH2 (modèle comptable harmonisé), notamment avec l'instauration d'une commission financière au sein de ces associations. L'approbation de ces révisions par le ¾ des législatifs communaux du district est nécessaire afin que ces statuts puissent entrer en vigueur.

Après les présentations respectives effectuées par MM. Jérôme Jourdan, Dominique Cottet, Predrag Stamenkovic et M^{me} Anne-Lyse Menoud, en remplacement de M. Marco Pires, ces révisions sont soumises à l'approbation de l'Assemblée communale et le résultat des votes est le suivant :

- RSSV 23 oui, unanimité,
- ACV 20 oui et 3 abstentions,
- RGV 22 oui et une abstention,
- COV 23 oui, unanimité.

11^{ème} et dernier point de l'ordre du jour, les divers, avec principalement une information consécutive à l'intervention de M. Daniel Golay lors de l'assemblée du 29 avril concernant l'extinction de l'éclairage public durant la nuit permettant des économies d'énergie.

M. Jérôme Jourdan indique qu'un groupe de travail a été constitué afin de plancher sur ce dossier. M. Philippe Mivelle, Groupe E, en fait partie.

Il s'avère que la situation n'est pas simple, vu la diversité des sources lumineuses dont sont dotés les lampadaires installés sur le territoire communal : LED ancien et nouveau, ampoules à vapeur de sodium, cela engendrant des problèmes techniques.

L'étude se poursuit et une séance publique d'information sera organisée lorsque le groupe aura terminé son travail.

M. Golay relève en outre que l'éclairage dynamique, enclenchement au passage des véhicules, installé à la route de l'Industrie, ne fonctionne pas comme tel. Ce sujet sera repris hors séance.

Au terme de l'assemblée, la syndique, M^{me} Anne-Lyse Menoud adresse aux citoyens et leurs familles les meilleurs vœux du Conseil communal et de l'administration pour un joyeux Noël et une heureuse nouvelle année et les remerciements du Conseil communal pour la confiance et le soutien témoignés aux autorités communales.

Au nom de toutes et tous, M^{me} Carole Cordey adresse ses vœux et remerciements à M^{me} la syndique et à sa famille.

Le procès-verbal exhaustif de cette assemblée sera à disposition au secrétariat communal et en ligne sur le site bossonnens.ch lorsqu'il aura été rédigé.

La séance du législatif communal se termine à 22 h 35.

VOTRE SKI-CLUB EN VEVEYSE

OJ du Ski-Club Mt-Cheseaux

Ski & Snowboard avec Moniteurs/trices Jeunesse & Sport

Attalens – Bossonnens – Granges & environs

**Les moniteurs invitent les jeunes à les rejoindre
pour participer aux journées de ski**

Nous encadrons les enfants d'Attalens à la station de ski
(Alpes Vaudoises, Valaisannes ou Françaises) et retour

Les activités débutent le **30 octobre**
jeux et adresse en salle de gym,
mur de grimpe, patinoire, raquettes

Dès mi-décembre
demi-journée de ski puis des journées entières

SKI-CLUB MT-CHESEAU



Nous avons deux formules pour la cotisation :

- Abonnement de saison toutes les activités comprises (sauf le weekend OJ) / (Paiement avant 15 novembre, après 30CHF additionnel)
 - Détenteurs du Magic Pass: 200 CHF
 - Non détenteurs du Magic Pass : 260 CHF
- Cotisation de 90 CHF
puis 35 CHF par sortie à ski d'une journée entière

Toutes les informations sur notre site internet
www.skiclubmtcheseaux.ch

plus d'info: info@skiclubmtcheseaux.ch

**Tu as 17 ans et plus et tu souhaites devenir moniteur de ski
alors contacte nous !**



JOURNAL COMMUNAL AU 19 NOVEMBRE 2021

CARNET ROSE

Fernandes Azevedo , Sebastião Andreso fils de Joana Isabel Fernandes Ferreira et João Antonio Silva Azevedo	né le 22 août 2021
De Preux , Liam fils de Magalie et Benoît de Preux	né le 17 septembre 2021
Correia Barbosa , Jade fille de Claudia Daniela Machado Correia et Daniel da Silva Barbosa Domingos	née le 6 octobre 2021
Chassot , Anabelle fille de Katarzyna et Sébastien Chassot	née le 31 octobre 2021
Schmitt , Kylian fils de Grégory et Emilie Schmitt	né le 4 novembre 2021
Rocha e Conceição , Eleonor fille de Rei e Conceição Fábio et Gomes da Rocha Tânia Sofia	née le 6 novembre 2021
Hugon , Valentina Fille de Hugon Samantha et Bastien	née le 15 novembre 2021



ANNIVERSAIRES PARTICULIERS

80 ans	Monsieur Gabriel Savoy	né le 10 janvier 1942
	Madame Denise Dorthe	née le 13 janvier 1942
	Monsieur Franz Zimmermann	né le 17 février 1942

AGENDA DES MANIFESTATIONS

COVID-19 oblige, lors de son assemblée générale qui s'est tenue en date du 11 août 2020, l'Union des sociétés d'Attalens a décidé d'un commun accord entre toutes les sociétés affiliées à l'Union, la commune d'Attalens et les tenanciers de l'Auberge de l'Ange de ne pas organiser de lotos durant la période allant du mois de septembre 2020 à la fin février 2021. La crise sanitaire se poursuivant, la reprise n'est donc prévue pour le moment.

Quant aux autres manifestations, hors lotos, celles-ci sont maintenues selon le calendrier qui a été établi lors de cette même assemblée.

31 décembre 2021	Nouvel An	Attalens (Auberge de l'Ange)
8 janvier 2022	Petit Nouvel An (Sté de développement)	Attalens
5 février 2022	Souper de soutien (FC Bossonnens)	Bossonnens (Salle polyvalente)
12-13 février 2022	Tournoi indoor (FC Attalens)	Attalens
10 mars 2022	Assemblée générale (SENEC)	Bossonnens
11 mars 2022	Repas de soutien (FC Attalens)	Attalens
25-26-27 mars 2022	Les Perd-Vers (Soirées théâtrales)	Attalens (Auberge de l'Ange)

En raison de l'incertitude liée au COVID-19, ainsi que les recommandations de l'OFSP, ces manifestations pourraient être annulées. Pour tout renseignement : www.usattalens.ch, ou appelez le 079 816 85 51 ou contactez M. Robert Schick : robert.schick@bluewin.ch.

Vous organisez un événement à Bossonnens, cette rubrique vous est réservée ! Les spectacles, concerts, marchés, expositions et autres manifestations nous intéressent. Contactez-nous : secretariat@bossonnens.ch ou 021/947 44 88.

Au sommaire

Édito	Carine Théraulaz	Page 1
Faune de nos campagnes : le chardonneret	Henri André	Page 2
Centre de puériculture du RSSV	RSSV	Page 3
90 ans de madame Odette Bochud	Lucien Mognetti	Page 4
La Villette	Henri André	Page 5
Le strip d'HA	Henri André	Page 5
De Oliveira Constructions	Christophe Monnard	Page 6
Jeunes citoyens	Jérôme Jourdan	Page 7
Nous vous aidons à remplir votre déclaration d'impôts	Pro Senectute	Page 7
COMUNDO, avoir 7 ans en Zambie	Emile et Amandine Pinard	Pages 8 et 9
Veveyse Musique Parade	Alphonse Rossier	Page 9
Action coup de balai	Carine Théraulaz	Page 10
Un nouveau véhicule de voirie	Jérôme Jourdan	Page 11
Hibou moyen-duc	Lucien Mognetti	Page 11
Revitalisation de la Goletta	Henri André	Pages 12 et 13
Oktober Fest à Bossonnens	Christophe Monnard	Page 14
La passion selon Daniel Golay	Lucien Mognetti	Page 15
En bref	Lucien Mognetti	Page 15
Fenêtres de l'Avent	Carine Théraulaz	Page 16
Traversée de localité - VALTRALOC	Lucien Mognetti	Page 17
Assemblée communale – Compte rendu	Lucien Mognetti	Page 18
Votre ski-club en Veveyse	Ski-Club Mont Cheseau	Page 19
Journal communal		Page 20

